

Association MAISON du PATRIMOINE ORAL de BOURGOGNE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

du 20 décembre 2014 à 15 heures

à la MPO à ANOST

PRESENTS

- Le référent du groupe de travail/pôle PCI, M. Pierre LEGER,
- Le référent du groupe de travail/pôle animation, M. Bruno DEFOSSE.

COLLEGE 1 (Associations fondatrices et coopérantes) :

- Association UGMM, représentée par son Président M. Bruno DEFOSSE,
- Association Langues de Bourgogne, représentée par son Vice-Président M. Jean-Luc DEBARD,
- Association Musicale d'ANOST (AMA), représentée par son Président M. Pierre BROSSIER,
- Association Mémoires Vives, représentée par son Président M. Laurent DESMARQUET,
- Association ANOST Cinéma, représentée par Mme Sylvie HEYART

COLLEGE 2 (Etat et Collectivités Territoriales) :

- CCGAM, représentée par M. Jean-Baptiste PIERRE, Vice-Président CCGAM et Conseiller Général SAONE ET LOIRE
- Commune d'ANOST, représentée par Jean-Claude NOUALLET (Maire),

COLLEGE 3 (Organismes et Associations partenaires) :

- Parc Naturel Régional du Morvan, représenté par son Président M. Patrice JOLY
- Fédération Régionale des groupes folkloriques bourguignons, représentée par Luc Chavot (vice-président).

COLLEGE 4 (Personnes qualifiées) :

- Pascal RIBAUD, Président de la MPO de BOURGOGNE,
- Sylvain MATHIEU,
- Guillaume LOMBARD,
- Vincent BELIN.
-

COLLEGE 5 (Membres adhérents et sympathisants) :

- Marcelle NICOL
- Robert FEURTET,
- Sylvestre DUCAROY,
- Catherine TORRES,
- Agnès DUCAROY,
- Dominique GARNET,
- Jeanne DEMOLIS,
- Patricia LETRANGE,
- Caroline DARROUX,
- Dominique PEYRE,
- Hélène CROISARD,
- Monique CONSTANT,

- Christine BONNARD,
- Didier CORNAILLE,
- Laurent COTTIN,
- Philippe BERTE-LANGEREAU,
- Yvon LETRANGE,
- Els O'SULLIVAN,
- Michel RENAUD,
- Jean-Pierre RENAULT.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Mickaël O'SULLIVAN, Directeur MPO de BOURGOGNE,
- Valérie EDERN, Salariée MPOB,
- Eric DUJARDIN, Journaliste JSL.

EXCUSES

COLLEGE 2 (Etat et Collectivités Territoriales) :

- CCGAM, Rémy REBEYROTTE Président,
- CCGAM, Josette JOYEUX, Vice-Présidente en charge de la culture,
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de Saône-et-Loire, Martine CHARRIER, Directrice,

COLLEGE 5 (Membres adhérents et sympathisants) :

- Chantal ZANON adhérente MPOB,
- Annie TURPIN adhérente MPOB,
- Guillaume BLANDIN adhérent MPOB,
- Jean MORIN adhérent MPOB,
- Catherine MORTELECQUE adhérente MPOB,
- Geneviève ZAMMIT adhérente MPOB.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE à 15h10 par Pascal RIBAUD, Président MPOB

« Bonjour à tous,

merci de votre disponibilité et du temps consacré.

Comme je l'avais indiqué lors de mon élection, il m'est apparu nécessaire de revoir en partie les statuts afin de poursuivre le travail sur les buts de l'association.

Je tiens à rappeler les défis qui s'imposent à nous tous, afin de comprendre le sens de la démarche du bureau et du Conseil d'Administration qui s'est réuni le 27 octobre 2014 :

- 1- Respecter les six buts de l'association,
- 2- Veiller à l'équilibre de notre action, en particulier la démarche scientifique sur le PCI, la bonne marche de la Maison à thème (site du réseau de l'écomusée du PNRM), et le lieu inter-associatif « Maison du Patrimoine Oral ».
- 3- Revoir les conventions qui nous lient à nos partenaires DRAC, CRB, PNRM, CCGAM arrivées à terme,
- 4- Tenir compte des évolutions politiques, rapprochement des régions Bourgogne et Franche Comté, avec ses conséquences pour les services de l'état, les élections territoriales, la baisse des aides de nos partenaires,

5- Tout en poursuivant une ambition : faire vivre des activités économiques en milieu rural.

Pour cela il nous faut fédérer toutes nos énergies, des pionniers de ce projet, aux acteurs actuels, voilà le sens premier et majeur de cette AG, tout en recueillant vos questions et interrogations.

Ainsi plusieurs d'entre nous interviendrons, selon les axes du programme. Depuis le CA de fin octobre 2014, la MPOB s'est dotée d'un Directeur, par l'adjonction de cette mission à son poste actuel, et je voudrais le saluer et le remercier de son travail ainsi que les salariés de la MPOB.

Pascal RIBAUD »

VIE STATUTAIRE

Le Président précise les modifications de statuts qui permettront d'accueillir plus d'acteurs et de personnalités.

Ces nouveaux venus intégreront le « COLLEGE 3 » des organismes et des structures associatives extérieures.

Rappel de Pascal RIBAUD sur les buts de l'Association MPO de BOURGOGNE, seul organisme régional reconnu par l'UNESCO.

Les enjeux qui ont pris naissance par l'éducation populaire ne demandent qu'à être améliorés et valorisés, à l'exemple du projet « Massif central ».

VOTE de la modification des statuts à la majorité avec une abstention.

Pascal RIBAUD propose l'élection de Membres d'Honneur avec la candidature de Jean-Luc DEBARD, ancien Président qui a su assumer ses fonctions en des temps quelque peu perturbés et difficiles et Rémi GUILLAUMEAU, très actif dans la fondation ; aucune candidature féminine n'est proposée à ce jour...

VOTE de l'élection de Messieurs DEBARD et GUILLAUMEAU au titre de Membres d'Honneur de la MPOB à l'unanimité

PROJETS – ACTIVITES 2015

1 – RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Caroline DARROUX, ancienne salariée de Mémoires Vives, a participé à la fondation de la MPOB et a réalisé sa thèse de doctorat d'anthropologie sur le Morvan.

Sa candidature est proposée pour une mission de coordination scientifique au sein de la MPOB. Il s'agira de porter, avec le Comité scientifique du PNRM, les principaux objectifs : accueil de travaux de recherche, accompagnement de jeunes chercheurs et l'organisation d'événements scientifiques.

Pierre LEGER précise que depuis plusieurs années, de nombreuses paroles ont émergé concernant des ateliers de pratique et de recherche scientifique. Il est maintenant nécessaire de confirmer sa mission de recherche à la MPOB.

Caroline DARROUX précise les axes de recherche déployés :

- Collaboration avec le Comité scientifique du PNRM, sous la co-présidence de Jean VITREUX et Corrine BECK. Au sein de la section PCI : renforcer la compétence anthropologique au sein du PNRM et du territoire, apporter une spécificité PCI qui n'est pas très représentée dans les Parcs en général, améliorer la cohérence scientifique sur le territoire, devenir une zone laboratoire de problématique sociale dans un environnement naturel et culturel. Les financements peuvent être mutualisés.
- Inscription de la MPOB dans une recherche financée par la Conseil Régional de Bourgogne, portée par le Centre Georges Chevrier (université de Bourgogne) sur l'actualité du PCI. Production de données d'observation scientifiques pour inscrire le projet dans une dynamique régionale et nationale sur un domaine récent en France. Mise en lumière de l'association Langues de Bourgogne qui a vu émerger des questionnements citoyens. Objectif futur : publication d'un article dans la revue « In Situ ».
- rapprochement avec le Laboratoire LABEL de l'Université de GRENOBLE.

Plusieurs intervenants apportent des commentaires concernant l'esprit de recherche et la restitution des collectes aux communautés citoyennes.

2 – SAUVEGARDE ET MISE EN ACCES

Mikaël O'SULLIVAN présente l'activité 2015 : repérage et l'inventaire des fonds à sauvegarder, valorisation des collections ainsi que les prestations de numérisation.

Le Président ajoute que des conventions sont passées avec les archives nationales pour récupérer des données hors région.

BUDGET 2015

Robert FEURTET, trésorier, présente el budget et précise qu'un suivi très régulier continue à s'effectuer.

Les collectivités territoriales sont sollicitées en priorité, laissant également place à d'autres sources de financement possible.

ORIENTATIONS

Intervention de Jean-Luc DEBARD , représentant de « Langues de Bourgogne » au C.A de la MPO de Bourgogne :

Clarification et simplification des relations entre la MPOB et les « associations fondatrices et coopérantes » (collège 1)

Malgré les efforts d'explication et quelques tentatives de formalisation, les relations et la place de chacune des « associations fondatrices et coopérantes », au sein de la MPOB reste un point délicat ; combien de fois, à chaque évènement ou action, n'avons-nous entendu ces remarques : qui fait quoi dans cette Maison ? Cette opération est-elle réalisée par la MPOB ou telle autre association ?...

Cette situation ressentie comme confuse et déplorée dès les premiers mois d'existence de la MPOB, ne sert personne, bien au contraire, nous semble-t-il, nuit au bon fonctionnement de chaque association et entache notre mission commune.

Dès lors on pourrait s'interroger sur qui aurait intérêt à laisser perdurer une situation qui rend illisible, pour nos partenaires, le fonctionnement de la MPOB et qui, de plus, à l'interne, génère de multiples tensions, un gaspillage d'énergie, voire certaines méfiances, pour ne pas dire défiances.

Comment améliorer cette situation afin de renforcer la cohésion d'un projet partagé et rendre plus lisible à nos partenaires et plus largement à nos « publics » le fonctionnement et la mise en œuvre de nos missions ?

1. Plusieurs initiatives ont été prises en ce sens au cours de ces 3 dernières années, n'ayant que partiellement permis d'améliorer le fonctionnement partagé et lisible de notre institution ; pour autant ces initiatives demandent à être réaffirmées et renforcées :

1.1. Plusieurs conventions entre la MPOB et certaines « associations fondatrices et coopérantes » ont été envisagées ; pour certaines mises en place, pour d'autres restées à l'état de projet ; ces conventions qui entendent déterminer quelques modalités de fonctionnement et de contribution à un projet partagé, doivent surement être systématisées et opérationnelles, même si elles ont montré leurs limites à répondre aux exigences de clarté de la situation actuelle et au positionnement de chaque association dans le projet MPOB.

1.2. Des rencontres, plus ou moins régulières (2 par année), entre les présidents des 5 « associations fondatrices et coopérantes » et de la MPOB, se sont tenues afin de répondre à un besoin de cohérence et, déjà, de mettre à plat quelques problèmes de fonctionnement et de relation au sein de la Maison ; la tenue d'un agenda commun, entraînant une contribution modique de chaque association (300,00€ / an) a constitué une des avancées significatives de ces rencontres.

1.3. L'organisation, récente, de l'association MPOB, en 2 pôles de mission et de fonctionnement, donne la possibilité, à chaque « association fondatrice et coopérante », d'inscrire son action dans l'un ou l'autre pôle et ainsi de « marquer » son engagement au développement et au rayonnement de la MPOB.

2. Le moment n'est-il pas venu pour chaque « association fondatrice et coopérante » de faire un pas de plus dans un positionnement plus engagé et plus clair, au profit de la mission commune portée par la MPOB ? Ce positionnement pourrait se faire dans 2 directions :

2.1. D'abord, revendiquer notre appartenance à la MPOB et en assurer son rayonnement en « portant haut » ses couleurs dans notre politique de communication ; les 5 « associations fondatrices et coopérantes » pourraient, ainsi, adopter pour la communication de leurs activités touchant à la sauvegarde et à la mise en valeur du PCI, et plus largement dans leur support de communication, la charte graphique de la MPOB, et, notamment, le bandeau supérieur.

2.2. Renforcer l'intégration des 5 « associations fondatrices et coopérantes » dans le projet général de la MPOB ; en ce sens, nous proposons une évolution de l'organisation de l'association MPOB et de ses statuts, instituant des « sections régionales » :

- Section musique et danse*
- Section langues régionales*
- Section littératures orales et écrites*
- ...*

Cette organisation, par sections, sans se substituer aux dispositifs déjà mis en place, permettrait aux « associations fondatrices et coopérantes » d'inscrire institutionnellement et explicitement leurs actions et leur développement dans une section et, ainsi de contribuer plus efficacement au renforcement du projet commun MPOB, et d'en assurer un meilleur rayonnement.

Cette organisation pourrait, dans l'avenir, servir de matrice pour opérer des fusions, au profit de l'association MPOB, des « associations fondatrices et coopérantes » qui le souhaitent.

Ces propositions demandent à être réfléchies ; un groupe de travail, sous la conduite du Président de l'association MPOB, pourrait être constitué en ce sens.

S'en suivent, débats et réflexions sur l'organisation structurelle et le fonctionnement du lieu MPOB.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Pascal RIBAUD, Président, qui s'engage à préciser la réorganisation logistique d'ici à six mois.

Et convie les participants à prendre le Verre de l'Amitié.

La séance est levée à 16h.

o o o o o